

# **NOTE SYNTHÉTIQUE**

## **DU COMPTE ADMINISTRATIF PPRT 2020**

L'article 107 de la loi NOTRe (portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

### **1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune**

- La population totale de Gimouille (*source INSEE*)

|               |
|---------------|
| 2020          |
| 454 habitants |

Dernier recensement de la population : Février 2016

- La population DGF\* de Gimouille

|               |
|---------------|
| 2020          |
| 477 habitants |

\* Population DGF = population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire)

## L'analyse des ratios de Gimouille :

Les ratios sont arrondis à l'unité par défaut, les pourcentages au centième par défaut.  
Les montants des recettes réelles et des dépenses réelles ne comportent pas les éventuels excédent et/ou déficits antérieurs reportés.

### 1 - [Dépenses réelles de fonctionnement / Population DGF :](#)

|      |
|------|
| 2020 |
| 28 € |

Dépenses réelles de fonctionnement 2020 : 13 498,30 €

### 2 - [Recettes réelles de fonctionnement / Population DGF :](#)

|       |
|-------|
| 2020  |
| 663 € |

Recettes réelles de fonctionnement 2020 : 316 408,62 €

## 2/ Présentation agrégée des résultats du budget PPRT 2020

| <b>BUDGET PPRT</b>    |                |
|-----------------------|----------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                |
| Recettes              | 316 408,62 €   |
| Dépenses              | 13 498,30 €    |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                |
| Recettes              | 1 859 723,75 € |
| Dépenses              | 1 613 044,36 € |

Excédent de fonctionnement : 302 910,32 €

Excédent d'investissement : 246 679,39 €

Selon la convention de financement des mesures de délaissement prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'établissement ANTARGAZ FINAGAZ, la Commune de Gimouille doit avancer les différentes dépenses et percevra ensuite le remboursement des financeurs.